



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
2 décembre 2022
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2023
30 janvier-3 février 2023, New York
Point 7 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

Descriptif de programme de pays pour Haïti (2023-2027)

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	2
II. Priorités du programme et partenariats	3
III. Administration du programme et gestion des risques	7
IV. Contrôle de l'exécution et évaluation du programme	8
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour Haïti (2023-2027)	10



I. Rôle du PNUD au regard du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

1. De 2017 à 2022, Haïti a connu une série de crises multidimensionnelles. Au cours de cette période, le Président a été assassiné et six premiers ministres se sont succédé au pouvoir pour une durée moyenne de neuf mois chacun. Les effets combinés de l'affaiblissement de la cohésion sociale et des crises traversées par le pays sur les plans politique, économique, sanitaire, institutionnel, constitutionnel et environnemental, qui se sont accompagnées de problèmes de sécurité, ont aggravé une situation humanitaire déjà complexe. En 2021, plus de 4,4 millions de personnes, soit environ 40 % de la population (dont 57 % de femmes), dépendaient de l'aide d'urgence pour survivre. Le 14 août 2021, un séisme de magnitude 7,2 a frappé la presque île du sud d'Haïti, qui peinait encore à se relever des ravages provoqués par l'ouragan Mathieu en 2016. Les besoins en matière de relèvement ont été estimés à 2 milliards de dollars. Le nombre de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire est passé de 4,4 millions en 2021 à 4,9 millions en 2022, ce qui représente environ 43 % de la population totale, dont 58 % de femmes. Le taux de participation des femmes à la prise de décisions reste très faible, notamment au niveau central. Seules trois femmes siégeaient au Parlement sous la dernière législature. Des efforts doivent encore être faits pour intégrer le genre dans les politiques publiques et mettre en œuvre des mesures et des politiques qui visent à promouvoir l'égalité femmes-hommes et à favoriser une transformation profonde de la société.

2. Les progrès qui avaient été réalisés au regard des indices de développement s'essoufflent, ce qui fait douter de la capacité du pays à atteindre les cibles fixées dans le plan d'action national mis en place pour réaliser les objectifs de développement durable d'ici à 2030. Cette situation est exacerbée depuis 2022 par une importante dégradation des conditions de sécurité et une hausse de l'inflation, qui ont donné lieu à des manifestations et à des blocages de grande ampleur, et, par voie de conséquence, à un fléchissement de l'activité sociale et économique.

3. Le présent programme de pays est conforme au Plan stratégique de développement d'Haïti (PSDH) établi pour la période 2012-2030 et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2023-2027. Il contribue à l'exécution du plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 et à la mise en œuvre de ses solutions distinctives. Il s'inspire du Plan-cadre de coopération, dont l'élaboration a été dirigée par le Ministère de la planification et de la coopération externe et un groupe de référence multipartite. Sur la base de l'analyse commune de pays, le Ministère et le groupe de référence ont validé les priorités fixées dans le Plan-cadre de coopération, qui sont alignées sur les quatre domaines prioritaires du Plan stratégique de développement d'Haïti. Dans le programme proposé, le PNUD utilisera son avantage comparatif, qui réside dans sa conception multidimensionnelle et centrée sur l'humain du développement, sa capacité à intervenir dans tous les aspects du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, et son rôle de coordonnateur de l'action multiacteurs. Ces atouts font du PNUD un interlocuteur privilégié pour les partenaires techniques et financiers et les autres acteurs du système des Nations Unies, notamment la mission politique spéciale déployée en Haïti.

4. L'évaluation du précédent programme de pays, menée en 2020, a montré que le PNUD disposait de plusieurs atouts : son positionnement stratégique dans les domaines de la gouvernance, de la réduction de la pauvreté et de l'appui à la gestion des risques de catastrophe ; sa capacité à s'adapter et à réagir rapidement aux crises récurrentes ; le fait qu'il intègre les questions liées au genre dans tous ses domaines d'intervention.

5. Grâce à des partenariats Sud-Sud, le PNUD a permis d'accroître les moyens dont dispose le pays pour accéder aux énergies renouvelables, de renforcer les processus électoraux et d'améliorer la formation professionnelle. La complémentarité de la collaboration menée avec d'autres acteurs du système des Nations Unies pour ce qui est de planifier des initiatives dans des domaines clés a contribué de manière déterminante à mener une action coordonnée et à obtenir de meilleurs résultats au regard des priorités nationales. Par exemple, le travail exécuté conjointement avec le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) dans les domaines de l'état de droit, de la gouvernance et de l'appui au cycle électoral a permis de créer une plus grande synergie, de rationaliser les ressources et de mieux faire connaître la teneur des principales réformes. En outre, l'action menée en coordination avec le Programme alimentaire mondial (PAM) et d'autres organismes, qui vise à appuyer la Politique nationale de protection et de promotion sociale (PNPPS) et à favoriser un système national de protection des plus vulnérables, promet de continuer à porter ses fruits. L'étroite collaboration entre le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires (OCHA) face aux multiples catastrophes survenues entre 2017 et 2022 montre à quel point il importe d'aider les autorités nationales dans les domaines de la préparation et de la réponse aux crises.

6. Malgré les crises structurelles et conjoncturelles, le PNUD a contribué, au cours des cinq dernières années, au renforcement de la capacité de coordination des différents acteurs et du Système national de gestion des risques et des désastres, dont le cadre juridique a été créé en 2020. En outre, les questions d'égalité des genres ayant été systématiquement prises en compte dans les activités menées de 2017 à 2021 dans le cadre du programme précédent, le bureau de pays s'est vu décerner le label égalité des genres du PNUD. La présence et les activités de plaidoyer du PNUD ont débouché sur des initiatives propices à améliorer la protection et l'employabilité des jeunes et des femmes au moyen de partenariats innovants avec le secteur privé.

7. Dans l'évaluation du programme de pays, il a été fortement recommandé qu'une théorie du changement porteuse de transformation soit au cœur du programme pour 2023-2027, conformément au plan stratégique du PNUD pour 2022-2025 et à ses trois axes de changement. Le PNUD examinera quels sont les meilleurs moyens de s'attaquer aux causes structurelles des fragilités du pays et d'accélérer le relèvement après les crises et les chocs qui secouent actuellement le pays.

II. Priorités du programme et partenariats

8. Le programme a pour ambition de faire en sorte que les institutions nationales et locales : a) encouragent la participation citoyenne et civique pour rétablir la confiance entre l'État et la population ; b) contribuent à la stabilité institutionnelle et à la modernisation de l'État ; c) participent à l'amélioration des conditions socioéconomiques du pays. La théorie du changement porteuse de transformation consiste pour le PNUD à tirer parti de sa valeur ajoutée en matière de gouvernance, de création d'institutions et de mise en place et de promotion de politiques publiques pour renforcer les capacités nationales de manière transversale en vue d'un développement coordonné et inclusif et pour mettre en œuvre des politiques publiques.

**Domaine prioritaire 1 (priorité stratégique 1 du Plan-cadre de coopération) :
État de droit, bonne gouvernance et droits humains**

9. L'hypothèse est la suivante : si les systèmes indépendants et démocratiques d'Haïti sont renforcés de manière à être efficaces, et si la sécurité est progressivement rétablie grâce à un secteur de la sécurité efficace, alors les affaires publiques seront gérées de manière responsable et transparente pour servir l'intérêt général du pays, dont les populations les plus exposées aux vulnérabilités et aux inégalités, notamment les femmes, les filles, les jeunes, les personnes handicapées et les populations vivant dans des zones géographiques difficiles à atteindre.

10. Le PNUD s'appuiera sur sa bonne réputation ainsi que sur les décennies passées à collaborer avec les autorités nationales pour renforcer leurs capacités. Compte tenu qu'il envisage ses programmes de manière intégrée, il plaidera en faveur des personnes les plus marginalisées ou exposées à la discrimination, en mettant particulièrement l'accent sur les moyens d'action des femmes, des jeunes et des communautés lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI+), et sur la défense de leurs droits. De manière plus systémique, il contribuera progressivement au rétablissement de la confiance entre l'État et la population, au retour de la stabilité politique et institutionnelle et à la réduction des inégalités de genre. Il mettra en œuvre la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes afin de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes et de favoriser ainsi la transformation des institutions.

11. En collaboration avec d'autres acteurs du système des Nations Unies, dont le BINUH, des partenaires nationaux et des organismes régionaux, le PNUD mettra en place des initiatives visant à encourager la participation civique afin de rétablir la confiance entre l'État et la population haïtienne par l'intermédiaire du processus électoral. Le travail qu'il accomplit actuellement pour accompagner les efforts déployés par Haïti aux niveaux local et national en vue de réduire la violence de quartier, de combattre l'impunité et la corruption, d'augmenter l'accès à la justice et de renforcer les capacités de la Police nationale, non seulement s'appuie sur les programmes et les partenariats existants, mais vient également compléter l'action destinée à s'attaquer aux déficiences systémiques ayant entravé l'engagement civique positif et la responsabilité mutuelle, ainsi que, par voie de conséquence, le respect de l'état de droit. Les activités qu'il mène en matière de prévention et d'intervention resteront axées sur la lutte contre la violence fondée sur le genre, qui a atteint des niveaux alarmants. Il s'emploiera par ailleurs à envisager les questions liées à l'inclusion comme un élément transversal de ses activités, en particulier en ce qui concerne les personnes LGBTI+.

12. Le PNUD s'attachera à étendre ses activités de coopération Sud-Sud en s'appuyant sur l'expérience acquise en Amérique latine et dans les Caraïbes en matière d'appui aux élections et d'application de la loi, notamment au Mexique et au Brésil. Pour que le programme donne de bons résultats, le PNUD devra rester innovant dans ces domaines, compte tenu notamment de l'instabilité du fonctionnement de certains services, notamment en ce qui concerne les audiences judiciaires, qui donne lieu à des problèmes de surpopulation. Par exemple, il continuera d'aider le Ministère de la justice et de la sécurité publique à trouver des moyens qui lui permettent de tenir des audiences exceptionnelles, l'objectif étant de réduire les niveaux de détention provisoire et de recourir davantage à des solutions de substitution à l'application du droit pénal dans les affaires civiles. Les partenaires nationaux de longue date, tels que le Ministère de la justice et de la sécurité publique, le Conseil électoral provisoire, le Bureau du Médiateur, les organes nationaux de lutte contre la corruption et les principaux acteurs de la société civile, continueront de jouer un rôle essentiel dans l'action du PNUD, qui s'emploie également à diversifier ses

partenariats nationaux et à étendre son travail dans les domaines de la gouvernance et de l'état de droit. Pour maintenir une collaboration dynamique avec le BINUH, le PNUD devra adapter sa programmation tout en s'assurant qu'elle reste conforme au Plan-cadre de coopération.

**Domaine prioritaire 2 (priorité stratégique 2 du Plan-cadre de coopération) :
Croissance équitable et durable**

13. L'hypothèse est la suivante : si un nouveau modèle économique, vecteur de croissance et de durabilité – favorisant la création et le maintien des moyens de subsistance des jeunes et des femmes et capable de réduire sensiblement la pauvreté et les inégalités – était mis en place, alors la croissance économique nationale profiterait à tous et permettrait de réduire la pauvreté et les inégalités.

14. Il y a encore beaucoup à faire en Haïti pour que le pays puisse s'engager efficacement dans un développement économique équitable et lutter contre des inégalités économiques flagrantes. Le PNUD collaborera avec des partenaires nationaux tels que le Ministère de l'économie et des finances, le Ministère de la planification et de la coopération externe, le Ministère du commerce et de l'industrie et le Ministère des travaux publics, des transports et des communications, ce qui lui permettra de devenir un organe de réflexion reconnu grâce auquel des politiques publiques peuvent être élaborées de manière coordonnée. Il mettra l'accent sur la transition vers une croissance économique verte, soutenue et inclusive, dans laquelle les inégalités économiques et sociales sont éliminées et personne n'est laissé de côté. L'élaboration de politiques publiques éclairées et coordonnées doit se fonder sur des analyses techniquement solides qui tiennent compte des multiples facettes de la complexité du pays et de sa vulnérabilité face aux catastrophes dues au climat. Le PNUD étudiera les moyens de soutenir une économie bleue et des stratégies en matière d'énergies renouvelables, en s'appuyant sur les exemples éprouvés d'autres pays de la région et sur les expériences d'autres petits États insulaires en développement. Les investissements et les dépenses publics et privés liés aux objectifs de développement durable seront favorisés par un cadre de financement national intégré, qui sera dirigé par le Ministère de la planification et de la coopération externe et le Ministère de l'économie et des finances, en partenariat avec le secteur privé. Ces efforts permettront au PNUD de s'engager à plus long terme dans la réduction des inégalités économiques et sociales tout en restant suffisamment souple pour intervenir en cas de crises soudaines. Ainsi le PNUD contribuera-t-il à briser le cycle de la fragilité.

15. En ce qui concerne les partenariats, le PNUD axera sa stratégie sur l'appui au développement des capacités nationales, qui est sa raison d'être. En s'appuyant sur l'exemple de sa collaboration actuelle avec le Ministère du commerce et de l'industrie, il s'emploiera à : a) renforcer les capacités institutionnelles pour une fourniture plus équitable de services aux acteurs économiques, en particulier aux microentreprises et petites entreprises ; b) promouvoir la consommation et la production durables dans les secteurs public et privé. Il tirera parti de la valeur ajoutée des organismes, fonds et programmes du système des Nations Unies présents en Haïti et des partenariats qu'il pourra nouer avec des entités ayant une compétence technique à l'extérieur du pays, comme la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et collaborera avec des organismes ayant une expérience dans le pays, comme l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Il aidera les partenaires nationaux à trouver des sources nouvelles de financement du développement, en s'appuyant sur les ressources mobilisées initialement en 2021 et 2022 pour le cadre de financement national intégré.

**Domaine prioritaire 3 (priorité stratégique 3 du Plan-cadre de coopération) :
Services sociaux, protection et inclusion**

16. L'hypothèse est la suivante : si des politiques nationales sont conçues et mises en œuvre pour renforcer le contrat social et améliorer l'accès des plus vulnérables à des services sociaux essentiels de qualité, alors la population sera plus résiliente face aux chocs.

17. Le PNUD mettra son énergie et ses capacités uniques (en utilisant une approche fondée sur les droits humains et sur le principe de ne laisser personne de côté) au service du rassemblement et de la mobilisation des acteurs nationaux et internationaux, afin d'aider le Gouvernement à promouvoir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques interinstitutionnelles et multipartites, notamment en ce qui concerne la protection sociale et l'accès aux services sociaux de base. Il concourra à l'institutionnalisation de l'architecture nationale établie dans le cadre de la Politique nationale de protection et de promotion sociale. Il collaborera avec la CEPALC, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), l'UNICEF et le PAM, dont l'expertise dans ce domaine est considérable. Les enseignements tirés d'expériences antérieures seront appliqués afin de promouvoir l'expansion continue de la protection sociale et de faire en sorte que la priorité soit donnée à des stratégies et à des programmes à plus long terme et plus durables. Le pouvoir rassembleur du PNUD, dont le rôle est de fournir au système des Nations Unies des solutions intégrées, sera essentiel dans ce domaine. Les efforts déjà accomplis pour intégrer la pauvreté multidimensionnelle dans les registres relatifs à la vulnérabilité doivent être poursuivis pour, dans la mesure du possible, compléter la cartographie multirisque existante du PNUD. Parallèlement, le PNUD continuera de renforcer les fonctions, le financement et les capacités des institutions infranationales afin que celles-ci soient à même de fournir des services sociaux de base qui soient de meilleure qualité, notamment au lendemain des crises, et qui répondent aux besoins des populations les plus vulnérables, notamment des femmes et des jeunes, et tout particulièrement des victimes de la violence de quartier fondée sur le genre.

18. Le PNUD collaborera plus étroitement avec le Ministère des affaires sociales et du travail, le Ministère de l'éducation et de la formation professionnelle, le Ministère de la santé et les autorités locales pour compléter l'action des autres partenaires internationaux dans ce secteur, en particulier les institutions financières internationales ayant des programmes et des investissements importants en Haïti, la Banque mondiale et la Banque interaméricaine de développement (BID). Fort de sa collaboration avec cet éventail varié de partenaires, le PNUD pourra tirer parti de sa vaste expérience dans le domaine du développement durable centré sur l'humain pour s'assurer que les stratégies conçues par les homologues nationaux prévoient des réformes en matière de gouvernance et produisent des résultats à plus long terme, qui perdurent au-delà de la gestion de la crise.

**Domaine prioritaire 4 (priorité stratégique 4 du Plan-cadre de coopération) :
Gouvernance territoriale multidimensionnelle et gestion de l'environnement**

19. L'hypothèse est la suivante : si les autorités nationales et locales, les communautés et les autres acteurs concernés ont connaissance des cadres normatifs tenant compte des questions de genre lorsqu'ils pilotent la gestion multidimensionnelle des risques à l'appui de la gouvernance territoriale et de la gestion de l'environnement, alors les parties prenantes seront mieux équipées pour gérer les risques et agir d'une manière qui tienne compte du climat et favorise la résilience aux niveaux national et local.

20. Au cours des vingt dernières années, le PNUD s'est employé à renforcer les capacités des acteurs nationaux pour qu'ils soient mieux à même de faire face aux

risques multidimensionnels. Il a cherché à faire en sorte que les outils et les politiques élaborés en collaboration avec le Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales et sa direction de la protection civile, le Ministère de l'environnement et le Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, entre autres, tiennent compte de l'ensemble des vulnérabilités du pays face aux catastrophes et aux effets des changements climatiques.

21. Le PNUD concourra à la normalisation, à la mise en œuvre et au suivi de politiques sectorielles, environnementales et énergétiques intégrées qui préservent et protègent les écosystèmes naturels et garantissent l'alignement des normes nationales sur les normes internationales. La consolidation et l'essor des progrès réalisés à ce jour dépendront : a) du renforcement des moyens dont disposent le Gouvernement et la société civile pour institutionnaliser et diffuser les connaissances et les outils nécessaires à la prévention des risques, aux interventions face aux risques, à l'atténuation des risques et à l'adaptation aux changements climatiques ; b) de la capacité des parties prenantes à appliquer ces outils et stratégies aux niveaux national et local pour éclairer le développement local, notamment en planifiant et en gouvernant de manière résiliente.

22. L'expérience d'autres petits États insulaires en développement, en particulier ceux de la région, continuera de servir d'exemple tandis qu'Haïti s'emploie à combattre son extrême vulnérabilité face aux risques multidimensionnels et à accroître sa capacité de résilience. Ainsi seront prises en considération, et appliquées le cas échéant, les leçons tirées d'autres contextes dans lesquels le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix est critique. Les connaissances et les capacités techniques dont dispose le PNUD à l'échelle mondiale entrent alors en jeu, celles-ci pouvant aider les institutions haïtiennes à adapter et à développer leurs stratégies à cet égard. Il sera également tenu compte de ce lien dans l'élaboration et la mise en œuvre du programme du PNUD.

III. Administration du programme et gestion des risques

23. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Pour chaque niveau (pays, région et siège), les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, ainsi que dans le dispositif de contrôle interne.

24. Le programme sera exécuté sur le plan national. Si nécessaire, l'exécution nationale peut être remplacée par l'exécution directe pour tout ou partie du programme en cas de force majeure. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds sera appliquée en coordination avec les autres entités des Nations Unies de façon à gérer les risques financiers. Les définitions et les classifications des coûts afférents aux activités de programme et aux activités visant l'efficacité du développement seront appliquées aux différents projets concernés.

25. Le Ministère de la planification et de la coopération externe supervisera le programme. Le groupe de référence multipartite, présidé par le Ministre de la planification et de la coopération externe et la Coordinatrice résidente, supervisera la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération.

26. Le PNUD continuera de maintenir un certain degré de souplesse dans sa programmation. L'instabilité politique du pays et son exposition aux catastrophes exigeront du PNUD qu'il tienne compte de l'évolution de la dynamique entre les

forces politiques, économiques, sociales et naturelles pour contribuer au règlement de la crise actuelle. La capacité du PNUD – qui n’est plus à démontrer – à trouver un équilibre entre le maintien de l’orientation fondamentale de sa programmation et l’adaptation à un contexte extrêmement instable gardera probablement sa pertinence tout au long du cycle de programmation. Le PNUD encouragera, dans la mesure du possible, la tenue de consultations sur les priorités nationales, afin de contribuer au rétablissement progressif de la confiance entre l’État et la population haïtienne. Pour minimiser les risques liés aux contextes instables, il accompagnera ses partenaires nationaux à mesure qu’ils adopteront des stratégies en matière de planification, de transition numérique et d’innovation. En collaboration avec les organisations de la société civile, il facilitera les dialogues et les interventions d’autonomisation, en sensibilisant les principales parties prenantes à la valeur ajoutée, aux avantages et aux possibilités que la numérisation et l’innovation peuvent ouvrir dans leurs secteurs.

27. Le PNUD continuera de dialoguer avec toutes les parties prenantes afin de recenser les éventuels dommages sociaux et environnementaux dont il est la cause et, le cas échéant, encouragera l’utilisation de mécanismes de réclamation, tout en faisant en sorte que ses politiques sociales et environnementales soient appliquées.

28. Le PNUD évaluera ses capacités et déterminera les mesures qu’il convient d’adopter pour assurer sa viabilité financière, notamment pour ce qui est d’améliorer la gestion des coûts et d’allouer des ressources humaines qui soient adaptées aux besoins du programme. Il devra également maintenir une certaine souplesse pour mobiliser des ressources humaines qui soit adaptées au contexte et répondent à l’éventuelle intensification de l’exode des cerveaux, et qui soient pertinentes dans les domaines émergents pour lesquels des compétences nouvelles ou différentes pourraient être requises. Il interviendra en cas de changements de situation importants, en répondant aux signaux d’alerte précoce, en activant sa politique en matière de risques et en faisant remonter les risques selon que de besoin. Le contexte national présentant des fragilités structurelles importantes et étant aux prises avec des crises cycliques et des incertitudes, le moindre changement est une source d’inquiétude. Les partenariats qui ont continué d’être menés au niveau technique au sein des institutions nationales partenaires ou ont été renforcés se sont avérés être une stratégie fiable d’atténuation des risques et un moyen efficace de renforcer l’appropriation nationale.

29. Le PNUD atténuera les risques inhérents à l’administration du programme grâce à un suivi régulier et à une analyse basée sur des scénarios, en procédant aux ajustements nécessaires si la situation se détériore.

IV. Contrôle de l’exécution et évaluation du programme

30. Sur la base des recommandations figurant dans l’évaluation du programme précédent, le système de suivi établi pour la mise en œuvre et l’évaluation du programme portera principalement sur les résultats en matière de réalisations et de produits. Cela permettra au PNUD de mieux analyser l’incidence de ses interventions sur les résultats du Plan-Cadre et les priorités nationales auxquelles il s’intéresse, surtout compte tenu du fait que le pays dispose de peu de capacités statistiques au niveau national.

31. Le PNUD mobilisera des ressources pour élaborer un système dynamique de suivi et d’évaluation qui tienne compte des questions de genre, appuie les efforts nationaux en matière de statistiques, intègre l’apprentissage et utilise les nouvelles technologies de l’information, y compris la numérisation, pour déterminer l’incidence de son action sur les acteurs du changement, au moyen de données ventilées par âge, genre, vulnérabilité et emplacement géographique. Le marqueur genre du PNUD

permettra de suivre les disparités fondées sur le genre et de garantir qu'au moins 70 % des dépenses totales du programme sont conformes à la Stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes.

32. Le système de suivi et d'évaluation permettra de déterminer quelles mesures de suivi il conviendra de prendre pour aider Haïti et ses systèmes de suivi nationaux à se remettre sur la voie des objectifs de développement durable. Le PNUD consacra au moins 3 % des budgets relatifs aux projets pour couvrir les coûts de suivi, d'évaluation et de communication. Il mettra en œuvre un plan d'évaluation équilibré afin d'appuyer l'apprentissage et l'application du principe de responsabilité, en accord avec le Gouvernement, conformément à la politique d'évaluation du PNUD et aux directives du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

33. Le PNUD aidera la Coordonnatrice résidente à renforcer la capacité de suivi et d'évaluation intégrée du Plan-cadre de coopération, en particulier dans les domaines qu'il s'est engagé à couvrir en Haïti au nom de l'Organisation des Nations Unies.

34. Le renforcement des capacités nécessaires à la mise en œuvre du programme devrait permettre aux partenaires nationaux d'utiliser les nouvelles technologies de l'information et de la communication dans les domaines de l'analyse, de la réflexion et de la prise de décisions. Les partenaires tels que les ministères susmentionnés et leurs organes ou institutions subsidiaires verront leurs moyens renforcés en matière de statistiques et d'analyse de données. En tant que principal partenaire institutionnel du PNUD, le Ministère de la planification et de la coopération externe jouera un rôle essentiel dans le suivi global des progrès réalisés en vue d'atteindre les cibles du plan d'action mis en place par le pays pour réaliser les objectifs de développement durable.

35. Compte tenu du contexte national actuel, la mise en œuvre du programme sera examinée deux fois par an afin d'évaluer sa pertinence de manière transparente et de l'adapter si l'évolution de la situation en matière de gouvernance l'exige.

Cadre de résultats et d'allocation de ressources pour Haïti (2023-2027)

Priorité nationale : Refondation institutionnelle (Plan stratégique de développement d'Haïti pour 2012-2030)

Réalisation 1 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD, Réalisation 1 du Plan-cadre de coopération : Des institutions légitimes et redevables garantissent l'état de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits humains.

Réalisation correspondante du plan stratégique : 1. La transformation structurelle s'est accélérée, en particulier les transitions verte, inclusive et numérique.

<i>Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles</i>	<i>Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable</i>	<i>Produits indicatifs (dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)</i>
1.1 : Niveau de confiance de la population dans le Gouvernement actuel <u>Niveau de référence (2022)</u> : non disponible <u>Niveau cible (2027)</u> : plus de 50 % de la population a confiance dans le Gouvernement.	BINUH, fréquence semestrielle PNUD, fréquence annuelle	Produit 1.1 : Les secteurs public et privé sont encouragés à rétablir la confiance entre les autorités et les citoyens en ce qui concerne les questions électorales <u>Indicateur 1.1.1</u> : Nombre de mécanismes de consultation électorale inclusifs, dont au moins un comprenant des organisations de femmes et au moins un comprenant des organisations de jeunes <u>Niveau de référence (2022)</u> : 0 <u>Niveau cible (2027)</u> : 2 Source : Conseil électoral provisoire <u>Indicateur 1.1.2</u> : Pourcentage de femmes occupant des postes d'élus au Parlement et dans les collectivités locales et régionales <u>Niveau de référence</u> : o 3 % de femmes siègent au Parlement entre 2016 et 2021. o 30 % de femmes siègent aux conseils d'administration des sections communales, aux assemblées des sections communales et aux mairies. <u>Niveau cible</u> : 30 % dans tous les cas Source : Conseil électoral provisoire <u>Indicateur 1.1.3</u> : Pourcentage de postes d'élus occupés par des autorités élues <u>Niveau de référence (2022)</u> : 0 % <u>Niveau cible (2027)</u> : 80 % Source : Conseil électoral provisoire	o Premier Ministre o Ministère de la défense ; Ministère des affaires étrangères ; Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales ; Ministère de la justice et de la sécurité publique ; Ministère de la planification et de la coopération externe ; Ministère des travaux publics, des transports et des communications ; Ministère de la condition féminine et des droits des femmes ; Ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique o Conseil supérieur du pouvoir judiciaire o Direction de l'administration pénitentiaire o Conseil national d'assistance légale o Unité de lutte contre la corruption o Unité centrale de recherche et d'enquête fiscale o Inspection générale de la Police nationale d'Haïti o Groupe de travail interministériel o Police nationale d'Haïti o Commission nationale de désarmement, démantèlement et réinsertion o Conseil électoral provisoire o Office de la protection du citoyen	<u>Ressources ordinaires</u> : 5 590 000 <u>Autres ressources</u> : 77 270 000

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p><u>Indicateur 1.1.4</u> : Pourcentage de postes de décision occupés par des femmes dans le secteur public <u>Niveau de référence (2018)</u> : 38,5 % <u>Niveau cible (2027)</u> : 40 % Source : Office de management et des ressources humaines</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Collectif féminin haïtien pour la participation politique des femmes o Fondation Je Klere o Organisation des gens dévoués pour le développement o Vision haïtienne des droits de l'homme 	
		<p>Produit 1.2 : Le système judiciaire est plus indépendant, et les plus vulnérables accèdent plus facilement à une justice équitable, dans le cadre de laquelle les droits humains sont respectés et la corruption combattue.</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Organisation des citoyens pour une nouvelle Haïti o Blue Earth Foundation o Lawyers without Borders – Canada o Lakou La Pè o Viva Rio o Institut mobile d'éducation démocratique o Gouvernements canadien, français, allemand, italien, suisse et américain o Union européenne o Organisation des États américains o Fonds monétaire international (FMI) o BINUH o OIM o HCDH o FNUAP o UNICEF o UNOPS o ONUDC o ONU-Femmes 	
		<p><u>Indicateur 1.2.1</u> : Nombre de mesures visant, aux niveaux national et provincial, à renforcer la responsabilité (y compris la responsabilité sociale), à prévenir et atténuer les risques de corruption et à intégrer la lutte contre la corruption dans la gestion des fonds publics et la prestation de services ainsi que dans d'autres secteurs (indicateur du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources) <u>Niveau de référence (2022)</u> : 0 <u>Niveau cible (2027)</u> : 5 Source : Ministère de la justice et de la sécurité publique, Conseil national d'assistance légale</p>		
		<p><u>Indicateur 1.2.2</u> : Nombre de plaintes déposées par des femmes <u>Niveau de référence (2022)</u> : 0 <u>Niveau cible (2027)</u> : 5 000 Source : Ministère de la justice et de la sécurité publique, Conseil national d'assistance légale</p>		
		<p><u>Indicateur 1.2.3</u> : Pourcentage de cas de détention provisoire prolongée dans les centres de détention de la République <u>Niveau de référence (2022)</u> : 82 % <u>Niveau cible (2027)</u> : 75 % Source : Direction de l'administration pénitentiaire</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p><u>Indicateur 1.2.4</u> : Pourcentage des juridictions judiciaires disposant d'un bureau d'assistance juridique opérationnel</p> <p><u>Niveau de référence (2022)</u> : 38 %</p> <p><u>Niveau cible (2027)</u> : 100 %</p> <p>Source : Conseil national d'assistance légale</p>		
		<p><u>Indicateur 1.2.5</u> : Indice de perception de la corruption</p> <p><u>Niveau de référence (2022)</u> : 20</p> <p><u>Niveau cible (2027)</u> : 25</p> <p>Source : Transparency International</p>		
		<p>Produit 1.3 : Le secteur de la sécurité est renforcé en vue de promouvoir les droits humains et de combattre l'impunité, ainsi que pour intégrer de manière globale la sécurité, la protection des biens et des personnes et le relèvement des populations touchées par la violence.</p>		
		<p><u>Indicateur 1.3.1</u> : Ratio d'agents de police pour 100 000 habitants</p> <p><u>Niveau de référence (2021)</u> : 128</p> <p><u>Niveau cible (2027)</u> : 155</p> <p>Source : Police nationale d'Haïti</p>		
		<p><u>Indicateur 1.3.2</u> : Nombre de politiques, stratégies et plans d'action nationaux de prévention des conflits et de consolidation de la paix (indicateur du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources)</p> <p><u>Niveau de référence (2022)</u> : 1</p> <p><u>Niveau cible (2027)</u> : 4</p> <p>Source : Ministère de la planification et de la coopération externe</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Priorité nationale : Refondation économique (Plan stratégique de développement d'Haïti pour 2012-2030)				
Réalisation 2 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD, Réalisation 3 du Plan-cadre de coopération : Un nouveau modèle économique inclusif, équitable, vecteur d'investissements nouveaux, de croissance et de durabilité, favorable à la création rapide d'emplois décents, l'accent étant mis sur les jeunes et les femmes, capable de réduire substantiellement la pauvreté et les inégalités, est formulé, approuvé et mis en œuvre.				
Réalisation correspondante du plan stratégique : 2. Personne n'est laissé de côté, une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains, l'accent étant mis sur l'égalité des chances				
2.1 : Taux de croissance annuel du produit intérieur brut réel <u>Niveau de référence (2020)</u> : -3,3 % <u>Niveau cible (2027)</u> : +3 % à +5 %	Banque mondiale, fréquence semestrielle	Produit 2.1 : Les politiques publiques, élaborées et mises en œuvre de manière inclusive, sont coordonnées plus efficacement par les institutions nationales en vue de faciliter la transition vers une croissance économique verte, soutenue et inclusive. <u>Indicateur 2.1.1</u> : Existence d'un plan d'action national relatif aux objectifs de développement durable <u>Niveau de référence (2022)</u> : Non <u>Niveau cible (2027)</u> : Oui Source : Ministère de la planification et de la coopération externe <u>Indicateur 2.1.2</u> : Nombre d'institutions renforcées en vue de promouvoir l'employabilité et la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, à l'appui des secteurs prometteurs de l'agroalimentaire, de la fabrication industrielle et des technologies numériques <u>Niveau de référence (2022)</u> : 0 <u>Niveau cible (2027)</u> : 3 Source : Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural ; Ministère du commerce et de l'industrie ; Fonds international de développement agricole (FIDA)	<ul style="list-style-type: none"> o Ministère de l'économie et des finances ; Ministère de l'environnement ; Ministère de la planification et de la coopération externe ; Ministère des affaires sociales et du travail ; Ministère du commerce et de l'industrie o Institut national de formation professionnelle o Banque centrale d'Haïti o Chambre de commerce o Association haïtienne de journalistes économiques pour le développement durable o Groupe Croissance o FMI o Union européenne o Banque mondiale o BID o Agence universitaire de la francophonie o CEPALC o Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) o OIT o CNUCED o UNICEF o ONU-Femmes 	<u>Ressources ordinaires</u> : 6 290 000 <u>Autres ressources</u> : 16 930 000
2.2 : Taux de pauvreté <u>Niveau de référence (2022)</u> : 59 % <u>Niveau cible (2027)</u> : 56 %				
2.3 : Revenu par habitant <u>Niveau de référence (2019)</u> : 1 272 dollars des États-Unis <u>Niveau cible (2027)</u> : 1 959 dollars des États-Unis				
Produit 2.2 : Les secteurs public et privé misent sur le développement durable, dans lequel ils investissent des ressources grâce à une approche nationale intégrée.				
<u>Indicateur 2.2.1</u> : Existence d'un cadre de financement national intégré				

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
		<p><u>Niveau de référence (2022)</u> : Non</p> <p><u>Niveau cible (2027)</u> : Oui</p> <p>Source : Ministère de la planification et de la coopération externe</p>		
		<p><u>Indicateur 2.2.2</u> : Nombre de ministères sectoriels participant au suivi et à l'examen des progrès accomplis en matière de flux de financement et assurant le contrôle des dépenses publiques au regard des objectifs de développement durable</p> <p><u>Niveau de référence (2020)</u> : 0</p> <p><u>Niveau cible (2027)</u> : 3</p> <p>Source : Ministère de la planification et de la coopération externe ; Ministère de l'économie et des finances ; Ministère du commerce et de l'industrie</p>		
Priorité nationale : Refondation sociale (Plan stratégique de développement d'Haïti pour 2012-2030)				
Réalisation 3 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD, Réalisation 4 du Plan-cadre de coopération : La population, particulièrement les groupes vulnérables et marginalisés, a un meilleur accès à des services sociaux de base équitables, inclusifs et de qualité, avec une emphase sur le respect des droits humains, l'égalité de genre, et l'inclusion du handicap, en vue du renforcement du contrat social.				
Réalisation correspondante du plan stratégique : 2. Personne n'est laissé de côté, une approche fondée sur les droits, centrée sur le pouvoir d'action et le développement humains, l'accent étant mis sur l'égalité des chances				
<p>3.1 : Couverture nationale du système d'information du Ministère des affaires sociales et du travail</p> <p><u>Niveau de référence (2021)</u> : 25 %</p> <p><u>Niveau cible (2027)</u> : 60 %</p>	<p>Ministère des affaires sociales et du travail</p> <p>Fonds d'assistance économique et sociale</p> <p>Politique nationale de protection et de promotion sociale, fréquence annuelle</p>	<p>Produit 3.1 : Les institutions publiques reçoivent un appui inclusif afin de mettre en œuvre la Politique nationale de protection et de promotion sociale.</p> <p><u>Indicateur 3.1.1</u> : Nombre de rapports analysés dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique nationale de protection et de promotion sociale au niveau national et départemental qui tiennent compte des questions de genre</p> <p><u>Niveau de référence (2022)</u> : 0</p> <p><u>Niveau cible (2027)</u> : 5</p> <p>Source : Observatoire de la Politique nationale de protection et de promotion sociale ; Ministère des affaires sociales et du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Premier Ministre o Ministère de la planification et de la coopération externe ; Ministère de l'économie et des finances ; Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales ; Ministère des affaires sociales et du travail ; Ministère de la condition féminine et des droits des femmes ; Ministère de la jeunesse, des sports et de l'action civique o Fonds d'assistance économique et sociale o Autorités locales o Agence de coopération internationale de la République de Corée 	<p><u>Ressources ordinaires</u> :</p> <p>4 790 000</p> <p><u>Autres ressources</u> :</p> <p>12 740 000</p>
<p>3.2 : Positionnement dans l'indice de développement humain</p> <p><u>Niveau de référence (2021)</u> : 170^e place sur 189 pays</p>		<p>Produit 3.2 : Les institutions infranationales disposent de fonctions, d'un financement et de</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p><u>Niveau cible (2027)</u> : 168^e place sur 189 pays</p>	<p>3.3 : Niveau de financement de la Politique nationale de protection et de promotion sociale assuré par le budget national</p>	<p>capacités plus solides pour fournir des services sociaux de base et de qualité qui répondent aux besoins de la population la plus exposée aux vulnérabilités, notamment les femmes et les jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Gouvernements canadien, chilien et japonais o BID o Banque mondiale o CEPALC o FAO o OIT o UNICEF o FNUAP o PAM 	
<p><u>Niveau de référence (2022)</u> : 10 %</p> <p><u>Niveau cible (2027)</u> : 45 %</p>		<p><u>Indicateur 3.2.1</u> : Mesure dans laquelle le pays a mis en place des mesures de politique générale et dispose de capacités institutionnelles visant à accroître l'accès aux régimes de protection sociale ciblant les plus vulnérables, y compris les communautés marginalisées (indicateur du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources)</p> <p><u>Niveau de référence (2022)</u> : Insuffisamment</p> <p><u>Niveau cible (2027)</u> : Partiellement</p> <p>Source : Ministère des affaires sociales et du travail ; Ministère de la condition féminine et des droits des femmes</p>		
		<p>Produit 3.3 : Des programmes complets de prévention et d'intervention dans le domaine de la lutte contre la violence fondée sur le genre permettent aux femmes et aux hommes d'échapper à la violence structurelle</p>		
		<p>Indicateur 3.3.1 : Nombre d'institutions centrales et locales dont les capacités ont été renforcées pour lutter contre la violence contre les femmes et les filles</p> <p><u>Niveau de référence (2022)</u> : 200</p> <p><u>Niveau cible (2027)</u> : 500</p> <p>Source : Ministère des affaires sociales et du travail ; Ministère de la condition féminine et des droits des femmes</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
Priorité nationale : Refondation territoriale (Plan stratégique de développement d'Haïti pour 2012-2030)				
Réalisation 4 énoncée dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir le PNUD, Réalisation 5 du Plan-cadre de coopération : Des systèmes d'information et des mécanismes financiers et cadres normatifs tenant compte des questions de genre, de la protection et de l'inclusion sociale, sont mis en place pour aider les autorités étatiques, les communautés locales et les autres acteurs nationaux concernés à piloter et coordonner des politiques publiques en vue de renforcer la résilience basée sur la gestion des risques, la gouvernance territoriale et la gestion environnementale.				
Réalisation correspondante du plan stratégique : 3. La résilience est renforcée afin de répondre à l'incertitude et au risque systémiques.				
<p>Indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable :</p> <p>11.b.2 : Proportion d'administrations locales ayant adopté et mis en place des stratégies locales de réduction des risques de catastrophe, conformément aux stratégies suivies à l'échelle nationale <u>Niveau de référence (2022)</u> : 0 <u>Niveau cible (2027)</u> : 3</p> <p>13.b.1 : Existence de contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation ou des stratégies, tel qu'il ressort des communications relatives à l'adaptation et des communications nationales <u>Niveau de référence (2022)</u> : Non</p>	<p>Ministère de la planification et de la coopération externe ; Ministère de l'environnement ; Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales Autorités locales participant au Plan national de gestion des risques de désastre, fréquence annuelle</p> <p>Direction de la protection civile, fréquence annuelle</p>	<p>Produit 4.1 : Les institutions publiques aux niveaux national et local disposent de capacités renforcées pour améliorer et diffuser les connaissances dans les domaines de la prévention et des interventions face aux catastrophes et de la protection de l'environnement.</p> <p><u>Indicateur 4.1.1</u> : Nombre d'outils appuyant la diffusion des connaissances et la prise de décisions qui ont été élaborés et communiqués dans les domaines de la prévention et de la gestion des risques de catastrophe et de l'adaptation aux changements climatiques <u>Niveau de référence (2022)</u> : 12 <u>Niveau cible (2027)</u> : 15 Source : rapports annuels de la Direction de la protection civile et du Ministère de l'environnement</p> <p><u>Indicateur 4.1.2</u> : Nombre de nouvelles technologies de l'information utilisées pour diffuser les connaissances et les bonnes pratiques en matière de prévention et de gestion des risques de catastrophe et de protection de l'environnement <u>Niveau de référence (2022)</u> : 1 <u>Niveau cible (2027)</u> : 3 Source : voir 4.1.1 ci-dessus.</p> <p>Produit 4.2 : Les institutions publiques aux niveaux national et local disposent de capacités renforcées pour la mise en œuvre intégrée du Plan national de gestion des risques de désastre et du Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> o Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural ; Ministère de la planification et de la coopération externe ; Ministère de l'environnement ; Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales ; Ministère de la santé publique et de la population ; Ministère des travaux publics, des transports et des communications o Autorités locales o Direction nationale de l'eau potable et de l'assainissement o Ayitica (entreprise) o Alliance pour la gestion des risques et la continuité des activités o Médias o Le Nouvelliste o Haïti Climat o Institut de technologie et d'animation o Fondation Nouvelle Grand'Anse o BID o Banque mondiale o Gouvernement américain o Helvetas (ONG) o Heifer International o FAO o OIM o PNUE o UNESCO o FNUAP o UNICEF 	<p><u>Ressources ordinaires</u> : 5 600 000</p> <p><u>Autres ressources</u> : 38 820 000</p>

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<u>Niveau cible (2027)</u> : Oui		<p><u>Indicateur 4.2.1</u> : Nombre de membres du Système national de gestion des risques et des désastres qui intègrent dans leur planification et leur programmation les risques multidimensionnels et le genre, y compris la prévention de la violence fondée sur le genre dans les contextes de catastrophe</p> <p><u>Niveau de référence (2022)</u> : 0</p> <p><u>Niveau cible (2027)</u> : 3</p> <p>Source : Système national de gestion des risques et des désastres</p>	<ul style="list-style-type: none"> o UNOPS o PAM 	
		<p><u>Indicateur 4.2.2</u> : Nombre de nouvelles technologies de l'information utilisées pour informer et actualiser la mise en œuvre intégrée du Plan national de gestion des risques de désastre et du Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques</p> <p><u>Niveau de référence (2022)</u> : 4</p> <p><u>Niveau cible (2027)</u> : 10</p> <p>Source : Plan national de gestion des risques de désastre ; Plan d'action national d'adaptation aux changements climatiques</p>		
		<p><u>Indicateur 4.2.3</u> : Nombre de mesures concrètes de prévention et de réduction des risques multidimensionnels qui, adoptées au niveau national ou local sous la direction d'acteurs du Système national de gestion des risques et des désastres, ont été recensées et actualisées à l'aide de nouvelles technologies de l'information, ventilées par genre de leur promoteur(euse)</p> <p><u>Niveau de référence (2022)</u> : 0</p> <p><u>Niveau cible (2027)</u> : 3 dont au moins 1 promue par des femmes</p> <p>Source : rapports annuels de la Direction de la protection civile</p>		
		<p>Produit 4.3 : Les institutions publiques et privées, y compris les réseaux de la société civile, de jeunes et de bénévoles, disposent de capacités plus solides pour accompagner le développement local et l'aménagement du territoire en apportant des</p>		

Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte et entité responsable	Produits indicatifs (dont indicateurs, niveaux de référence et niveaux cibles)	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
solutions fondées sur le terroir et la nature qui mettent l'accent sur l'économie verte et inclusive.				
<u>Indicateur 4.3.1</u> : Nombre de modèles de paysages résilients, porteurs de transformation et ayant une incidence concrète sur la résilience multisectorielle des communautés mis en œuvre à titre expérimental				
<u>Niveau de référence (2022)</u> : 1				
<u>Niveau cible (2027)</u> : 6				
Source : rapports annuels du Ministère de l'environnement et du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales				
<u>Indicateur 4.3.2</u> : Nombre d'initiatives locales, menées notamment par des réseaux de la société civile, de jeunes et de bénévoles, ayant reçu un appui pour appliquer les normes relatives à l'économie verte et circulaire, ventilées par zone géographique et par catégorie d'intervention, ainsi que par genre de leur promoteur(euse)				
<u>Niveau de référence (2022)</u> : 0				
<u>Niveau cible (2027)</u> : 10 dont au moins 3 promues par des femmes				
Source : rapports annuels du Ministère de l'environnement et du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales				
<u>Indicateur 4.3.3</u> : Nombre de tables sectorielles départementales et de conseils techniques départementaux qui améliorent la qualité des services publics en intégrant l'économie verte et circulaire dans des plans de développement local qui tiennent compte des questions de genre				
<u>Niveau de référence (2022)</u> : 0				
<u>Niveau cible (2027)</u> : 5				
Source : rapports annuels du Ministère de l'environnement et du Ministère de l'intérieur et des collectivités territoriales				